

**RETRAITE – PSC – PERSONNES ÂGÉES
DES DÉCIDEURS HORS SOL !!
POUR FO LE COMBAT CONTINUE !**

Nous avons accueilli, comme bon nombre de français, la décision du Conseil Constitutionnel sans surprise majeure. Si la réforme des retraites y trouve une légitimité constitutionnelle, les travailleurs de ce pays la rejettent massivement à plus de 90 % ! Notre devoir est de continuer à nous opposer à ce qui est injuste, violent et ne répondant qu'à une logique financière.

Au même moment, le gouvernement vient de nous donner sa feuille de route pour le secteur de la personne âgée (proposition de loi portant mesures pour « bâtir la société du bien vieillir en France »). Force est de constater que ceux qui veulent renouer le dialogue, ne doivent pas vivre dans le même pays que nous ! Depuis 2018 des mouvements se succèdent dans le secteur de la personne âgée pour enjoindre le gouvernement de mettre « des bras » dans ce secteur. Force Ouvrière estime à au moins 100 000 postes nécessaires pour redonner de la dignité aux résidents et du sens dans l'exécution du travail des agents qui ne supportent plus de maltraiter, par manque de moyens humains et financiers, les personnes âgées. Malgré les scandales d'ORPEA, qui est bien loin d'être le seul dans notre pays, ce gouvernement une fois de plus ne répond pas aux réelles revendications des agents et des syndicats de ce secteur.

L'urgence, c'est le fric, pas les vieux !

S'il fallait croire en la réelle volonté de ce gouvernement de vouloir désormais pratiquer la négociation avec les syndicats, la réunion sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ce vendredi 14 avril 2023, nous aura démontré les limites de l'exercice et la continuation de la méthode Macroniste : « On ne discute que sur la base de leurs projets et décisions ». L'article 44 de nos statuts de fonctionnaire, depuis 1986, octroie aux fonctionnaires hospitaliers la gratuité des soins. Cependant depuis de nombreuses années les Directions des établissements hospitaliers invoquent leur obligation de les intégrer comme des avantages en nature pour dissuader les agents de faire valoir leurs droits. Lors des discussions sur l'ordonnance mettant en place la PSC, la ministre Amélie de MONTCHALIN, avait assuré et même écrit que les négociations de la PSC dans le champ hospitalier se feraient sur la base du maintien de la prestation maladie du CGOS et de l'article 44 (aujourd'hui nommé article 722-1 du Code de la fonction publique). Cet engagement a scellé notre accord sur ce texte. Or vendredi dernier, grande a été notre surprise de constater que le Ministère balayait d'un revers de la main la gratuité des soins, pour mettre en place une PSC de 15 euros environ. Sans aucune explication, les engagements de la Ministre ont été rejetés, sans aucune négociation en amont, alors que pendant le Ségur de la Santé, Force Ouvrière réclamait avec certaines autres organisations syndicales, une rénovation de l'article 722-1 et non son abrogation. Pour le Ministère, la gratuité des soins représente 15 euros par mois ! A terme, il suffira d'une augmentation des tarifs des mutuelles pour annihiler cette mesure. Que comprendre de la part de ce gouvernement à part du mépris envers les hospitaliers alors que les employeurs publics cherchent à fidéliser les agents et à redonner de l'attractivité aux métiers du soin

Pour les retraites, comme pour le secteur de la personne âgée et la PSC, nous ne pouvons accepter les choix comptables de ce gouvernement. La Fédération des personnels des Services Publics et de Santé FO continuera à s'opposer frontalement aux choix qui privilégient l'argent au détriment de l'humain.

C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble de nos syndicats à continuer de se mobiliser, jusqu' au 1^{er} mai et au-delà pour faire barrage à cette politique régressive. L'heure n'est pas venue à l'apaisement, mais au combat !

Paris, le 17 avril 2023.

Le Secrétariat Fédéral

PS : Ci-jointe la déclaration intersyndicale faite lors de la réunion PSC.